



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### FESTIVITES DES 13 ET 14 JUILLET 2023 : MISE EN OEUVRE DE MESURES POUR PREVENIR LES TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC DANS LES PYRENEES-ATLANTIQUES

à Pau, le 12 juillet 2023

Dans le contexte des violences urbaines et afin de prévenir les troubles à l'ordre public au cours des festivités des 13 et 14 juillet, la Première Ministre a interdit par décret paru le 9 juillet dernier au Journal Officiel, la vente, le port, le transport et l'utilisation d'engins pyrotechniques et d'artifices de divertissement, jusqu'au 15 juillet 2023 inclus.

En complément, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a annoncé ce jour que les bus et les tramways s'arrêteront à 22h00 dans toutes les grandes zones urbaines les 13 et 14 juillet 2023. Cette mesure s'appliquera à toute l'agglomération paloise.

Pour compléter ces dispositions, le préfet des Pyrénées-Atlantiques, Julien CHARLES, a pris par arrêté les mesures suivantes :

- interdiction temporaire de transport, de détention et d'utilisation sur la voie publique ou en direction de la voie publique d'artifices de divertissement ;
- interdiction de transport et de détention sur l'espace public de carburants, d'acides et de tous produits inflammables ou chimiques ;
- interdiction de port et de transport d'armes, toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme.

Ces arrêtés s'appliquent jusqu'au samedi 15 juillet 2023 inclus sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques.

Les forces de l'ordre seront particulièrement mobilisées et attentives pour prévenir les violences et pour assurer la sécurité des personnes et des biens ces soirs de festivités.

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : [pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64

